



Conférence de presse 20 mai 2021 Hausses des prix des matériaux et pénurie.

Mesdames, Messieurs,

Le secteur du BTP a été exemplaire dans la gestion de la crise sanitaire.

Voici le secteur qui a repris le plus vite le chemin de l'activité. A la fois car les partenaires sociaux ont rapidement établi les règles d'une reprise sécurisée, via un protocole sanitaire, et parce que la fédération a tout fait pour fournir gel et masques avec diligence aux artisans et entreprises.

Mais il serait erroné de penser que tout va bien et que cela ne se fait pas sans impact négatif sur l'activité.

Un an après le début de la crise, que pouvons-nous vous dire de la conjoncture ?

Sur la question de la conjoncture :

BATIMENT

En évolution sur 1 an du nombre de permis de construire délivrés pour les logements, en comparant les logements autorisés dans le département en mars 2021 par rapport à mars 2020 on relève (graphique ci-dessous à gauche):

- -32.9% de permis de construire délivrés sur les 3 derniers mois
- -32.9% de permis de construire cumulés depuis début janvier
- -3.6% d'autorisations cumulées sur 12 mois glissants.

En évolution sur 1 an pour les mises en chantier de locaux, en comparant les surfaces de locaux commencés dans le département en mars 2021 par rapport à mars 2020 on relève :

- +6.6% pour la production cumulée sur les 3 derniers mois
- +6.6% pour la production cumulée depuis début janvier
- -23.2% pour la production cumulée sur 12 mois glissants.

En évolution sur 1 an pour les permis de construire des locaux, en comparant les surfaces de locaux autorisés dans le département en mars 2021 par rapport à mars 2020 on relève :

- -22.2% de permis de construire délivrés sur les 3 derniers mois
- -22.2% de permis de construire cumulés depuis début janvier
- -30% pour les surfaces cumulées sur 12 mois glissants

TRAVAUX PUBLICS

-10 pts de solde d'opinion sur l'activité prévue au début du 2ème trimestre 2021

Dans l'ensemble en région Occitanie, au début 2ème trimestre 2021, les entrepreneurs des travaux publics qui anticipent une hausse de leur activité pour les 3 mois à venir sont moins nombreux que ceux qui prévoient une baisse

Indicateurs appels d'offres Travaux-Publics sur les 12 derniers mois :

En nombre 170 (-30%)

En volume 81 millions d'euros (-25%)

EMPLOI DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

SALARIES: 4 226 salariés au 4ème trimestre 2020 (+4.3% sur 1 an)

- Dans le département au 4ème trimestre 2020, il est dénombré 4 226 emplois salariés dans le secteur construction
- soit +4.3% par rapport au 4ème trimestre 2019

INTERIM : 482 intérimaires à fin janvier 2021 (-5.3% sur 1 an)

- Dans le département à la fin du janvier 2021, il est dénombré 482 emplois intérimaires dans le secteur construction (en moyenne des 3 derniers mois)
- soit -5.3% par rapport à janvier 2020

Sur la question de la hausse des prix des matériaux et de leur pénurie :

Aujourd'hui, et quelle que soit la taille des entreprises ou leur type de clientèle, une inquiétude forte pèse sur l'activité.

Alors même que des hausses de prix étaient déjà constatées depuis quelques mois dans le secteur de la construction, la crise sanitaire et ses conséquences macro-économiques ont un impact inquiétant sur la hausse des charges du secteur.

Au-delà des spécificités liées à chaque activité, il nous a semblé utile de rappeler quelques données objectives, fiables concernant l'évolution des charges pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Acier, cuivre, bois... le prix de tous les matériaux flambe et certains viennent même à manquer.

Mondialement, les capacités de production ne suivent plus la force du redémarrage post-confinement.

En la matière, le Regional Comprehensive Economic Partnership (RCEP), a une forte responsabilité. Cet accord de libre-échange entre quinze pays autour de l'océan pacifique, l'accord commercial le plus important du monde, entraîne une priorisation des flux commerciaux sur cette zone, au détriment de la zone euro, largement déficiente en production de matières premières et produits de production.

De plus toutes les capacités de production n'ont pas encore redémarré.

Pour illustrer nos propos et pour exemple, pour le cuivre, qui est incontournable en électricité, il n'existe que deux fournisseurs au monde, l'un au Brésil et l'autre en Australie. Son renchérissement pourrait donc être durable face à la puissance du redémarrage en Asie, notamment en Chine.

Un autre facteur des tensions actuelles est américain et concerne le bois, matériau de prédilection des logements individuels outre-Atlantique. Du fait de la taxe imposée sur le bois canadien, il revient désormais moins cher pour le marché américain d'importer le bois d'Europe.

Voici quelques exemples de la multitude de hausses qui sont notifiées jour après jour aux entreprises du BTP : + 40 % sur les bois du nord, + 25 à 50 % sur les produits aciers (dont la tôle galvanisée + 100 %), le polyuréthane (+ 45 %) ; le cuivre, l'aluminium s'inscrivent dans ce mouvement insensé de hausses.

A court terme, plusieurs fournisseurs annoncent pour le mois de juin des ruptures totales d'approvisionnement, en aluminium, en bacs acier secs, en laine de verre, en polyamide (*inserts de menuiseries métalliques notamment destinés à la rupture de ponts thermiques, ce qui induira un arrêt de production des menuiseries*).

Enfin, une nouvelle politique gagne certains fournisseurs qui prennent les commandes de nos entreprises mais ne garantissent aucun délai de livraison et précisent expressément que le prix facturé à la livraison ne sera pas celui affiché lors de la commande.

Nous pourrions malheureusement compléter cette liste à loisir.

Cela se double de comportements indignes d'industriels ou de fournisseurs qui en profite pour augmenter, au-delà des réalités économiques, leurs matériaux ou produits.

Attention, ces comportements peuvent tuer la reprise du BTP. Or cette reprise est attendue par les pouvoirs publics pour suppléer à l'atonie du reste de l'économie !

Nos entreprises sont prises dans une tourmente inédite et dangereuse qui les laisse sans aucun repère, quant aux délais d'exécution et quant aux prix.

Pour faire face à ces augmentations spectaculaires, les entreprises ont pour seule véritable solution à court terme, d'imputer ces hausses dans les prix, et d'indexer les marchés. Sur les opérations déjà engagées, reste la négociation de gré à gré, au bon vouloir de la maîtrise d'ouvrage.

Les donneurs d'ordre doivent comprendre que ces hausses s'imposent à l'ensemble des intervenants à l'acte de construire. Ce n'est pas que le problème des entreprises

La Fédération du BTP a, à ce titre, écrit aux intervenants à l'acte de construire afin de les informer des axes juridiques que peuvent employer les entreprises pour aboutir à un partage des coûts.

Ce courrier doit être considéré comme un appel solennel à la bienveillance, à la solidarité et à l'anticipation.

Solidarité et bienveillance afin que les entreprises victimes de ruptures d'approvisionnements et/ou d'augmentations établies, puissent trouver une solution financière ou technique avec le maître de l'ouvrage et son maître d'œuvre et ne subissent pas d'application de pénalités de retard, durant toute la durée de ces difficultés et de cette tornade inflationniste.

Anticipation sérieuse afin que les nouvelles consultations soient basées sur des estimatifs actualisés, comportant systématiquement des clauses de révision de prix adaptées à chaque corps d'état

Sachez également que la Fédération a demandé à l'État de faire valoir auprès des acteurs les préconisations en matière d'indexation des marchés, en public comme en privé.

Lors d'une rencontre avec le Ministre de l'économie début mai, le Président de la FFB, Olivier SALLERON, a plaidé l'indispensable révision des prix et l'abandon des pénalités de retard pour faire face aux retards d'approvisionnements. Bruno Le Maire, accompagné du Ministre délégué aux PME, Alain Griset, s'est engagé à examiner au plus vite de telles mesures pour les marchés publics d'Etat. Une décision qui aurait valeur d'exemple pour les autres marchés, en particulier les marchés publics locaux et ceux des bailleurs sociaux.

De façon plus large, la Fédération demande la publication d'ordonnances identiques à celles prises au printemps 2020, qui permettraient le gel des pénalités dans une période finalement aussi exceptionnelle qu'aujourd'hui. Nous insistons ainsi sur le caractère d'extrême urgence face à une situation qui menace la relance du secteur.

Sur la question de la fiscalité du GNR :

De la même façon, la hausse envisagée de la fiscalité sur le gazole non routier (GNR) dès le 1er juillet prochain apparaît totalement inopportune dans la période actuelle. La fédération demande le report de cette mesure au 1er juillet 2022 ou même son annulation. Là encore, les ministres ont dit avoir entendu le message de la Fédération : rien ne doit être fait qui alourdisse les difficultés des entreprises en pleine convalescence.

Il est prévu la suppression du taux réduit de fiscalité sur l'utilisation du gazole non routier (GNR) pour les engins de chantier dès juillet 2021.

L'alignement de la fiscalité GNR sur celle du gazole va générer une hausse de prix de carburant de l'ordre de +50 centimes d'euros par litre (soit +50%). Étant donné la consommation totale de GNR pour l'activité des Travaux Publics (environ 1 milliard de litres par an) et celle du Bâtiment, le coût supplémentaire peut donc être estimé à 700 millions d'euros pour les entreprises

Les travaux de terrassements et les travaux routiers sont ainsi particulièrement concernés car le GNR représente une part importante dans leur structure de coûts. Pour les travaux de terrassement par exemple, le GNR compte pour 7% des coûts de production.

Un impact direct de l'ordre de 700 millions d'euros peut donc être retenu à partir de ces estimations. Ce montant représente 1,4% du chiffre d'affaires total et environ 60% de la rentabilité nette du secteur des Travaux Publics.

L'ampleur de la hausse des coûts est telle que les entreprises de Travaux Publics n'auront d'autre choix que de répercuter cette mesure budgétaire sur leurs maîtres d'ouvrages qui sont publics pour les deux-tiers (Etat, collectivités locales, grandes entreprises parapubliques...).

Or cette répercussion n'est ni automatique (une part des contrats n'est pas révisable) ni immédiate. Si la hausse de fiscalité n'est pas intégralement « neutralisée » dans ses effets économiques, c'est l'ensemble du secteur qui sera déstabilisé. Le temps long des chantiers s'accompagne en effet d'un équilibre économique contractuel qui est dépendant de la prise en compte de l'évolution des coûts de production pendant la durée du contrat.

Cette mesure va de surcroît entraîner une baisse significative du volume d'investissement des collectivités locales dans les infrastructures (à budgets constants). Ce ne sont donc pas seulement les entreprises de travaux publics qui en

sortiront perdantes, mais également les collectivités locales et plus largement, l'ensemble de nos concitoyens qui bénéficient des investissements publics dans les infrastructures. Cette mesure entraînerait aussi une rupture d'égalité devant l'impôt puisqu'elle vise très spécifiquement les travaux publics. Les entreprises de travaux agricoles ou paysagers qui interviennent fréquemment sur des marchés de terrassement ou de voirie en seraient exonérées. Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons le maintien du GNR pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Notons également un risque de hausse des vols de carburant, lié au fait que GNR et gasoil n'auront plus de couleur différenciée.

Sur la question de l'aide apportée aux artisans et entreprises du BTP :

Enfin la fédération et ses services restent à l'écoute et à la disposition des artisans et entreprises qui auraient besoin d'éclairages juridiques en cette période difficile.

Questions/réponses